[Nicolas]
FRC 3. 25782. 1
Case
FRC
23200

LE TIERS
ET LE QUART,
OU LETTRE
DE MAISTRE NICOLAS,
*Métayer, Syndic & Député de la paroisse de ***.*

A

M. **. AVOCAT.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LE TIERS ET LE QUART,

OU Lettre de Maître NICOLAS, *Métayer, Syndic & Député de la paroisse de ***, à M. ** Avocat.*

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ MAITRE,

COMME je me suis souvent bien trouvé de vos avis, je veux, à mon tour, vous donner un bon conseil. Le sage ne le mépriſe point, de quelque part qu'il vienne :

Notre Paroisse a nommé ses Députés, & quoique cela se soit fait avec une grande précipitation; quoiqu'on nous ait à peine donné le temps de songer à ce

que nous avions à dire, tant bien que mal, notre beſogne eſt faite; nous avons trouvé trois cent ſoixante-dix ſujets de nous plaindre, & je ſuis chargé, avec trois autres, de les repréſenter aux Etats: mais ne voilà-t-il pas qu'on m'a dit que toute ma charge ſe borneroit à les porter à Angers, à l'Aſſemblée du 9 Mars. S'il en eſt ainſi, ce n'étoit pas la peine d'en nommer quatre pour cela. Quoique les charges dont nous nous plaignons ſoient fort lourdes, cela ne peſe guere ſur du papier, & je les aurois bien portées tout ſeul.

Comment, Monſieur, eſt-il vrai que, dans cette Aſſemblée du 9, où doivent ſe réunir les Députés du Tiers-Etat, de la Ville & des Campagnes, on les réduira au quart; & que cette réduction ſe fera à la pluralité des voix? Mais de cette maniere, il eſt clair qu'il ne reſtera pour former le Quart que les Meſſieurs de la Ville, qui ſe connoiſſent tous & qui ſavent bien comment on obtient des voix. Au lieu que nous, qui ne connoiſſons que notre Paroiſſe & celles qui en ſont voiſines, nous ne ſaurions prétendre à la pluralité.

Or, je ſoutiens que cela n'eſt pas juſte,

& que ſi cela ſe fait ainſi, les Campagnes ne concourront point à la nomination des Députés aux Etats-Généraux, & n'y ſeront point repréſentées. Cependant, vous dites tous que c'eſt pour nous qu'on prend tout cet embarras, & que l'on fait ce beau remue-ménage : mais ſi c'eſt pour nous, qu'on nous donne donc les moyens de nous faire entendre. Vous m'avez dit vous-même que c'étoit à cette fin que nous ne payerions plus de taille : mais tenez, notre Maître, j'ai grand'peur de n'y rien gagner, & que quand je ne paierai plus de taille, vous ne me donniez du *rehaut* pour autant. N'importe, on n'a parlé juſqu'ici que des pauvres Laboureurs, du bonheur des Campagnes & des moyens de les ſoulager, &, quand il eſt queſtion de les écouter, on les renvoye à leur charrue. Prenez y garde, nos freres du Tiers, vous dites que les Nobles & les Prêtres foulent les pauvres gens. Il eſt vrai qu'ils afferment trop cher : mais vous n'affermez pas meilleur marché. Vous dites qu'ils ont des chiens, des lapins, des gardes qui nous dévorent : mais parmi vous, ceux qui ont des Fiefs, ne ménagent pas davantage nos bleds & nos guérets. Vous dites qu'ils ſont hauts & mépriſans, & parmi vous, nos freres des Villes, nous

ſavons comment eſt traité un payſan ; mais, dans cette grande affaire, de qui aurons-nous le plus à nous plaindre, ſi vous nous réduiſez à rien ?

Voulez-vous être juſtes & mériter notre reconnoiſſance, laiſſez à la ſimple raiſon le ſoin de faire cette réduction, & ne le confiez pas à une pluralité évidemment partiale.

Que chaque députation ſe réduiſe d'elle-même au Quart, ou lorſqu'elle ne ſera compoſée que d'un ou de deux Députés, qu'on réuniſſe les députations de deux ou quatre Paroiſſes voiſines, dont les intérêts, les malheurs & les plaintes ſont ordinairement les mêmes pour opérer cette réduction.

Voulez-vous la faire plus en grand, quoique moins ſagement, faites-la par diſtricts. Faites-la dans une Aſſemblée générale des Députés de la Campagne : mais ne nous mêlons pas payſan & bourgnois, car en vérité, nos intérêts ne ſont pas les mêmes.

Rien dans le Réglement ne s'oppoſe à la ſageſſe & à la juſtice de cette opération. Pourriez-vous vous plaindre de cet arrangement, Meſſieurs des Villes, vous

qui nommez un d'entre vous ſur cent, tandis qu'il ne nous a été permis de n'en nommer qu'un d'entre nous ſur ſix cents? J'avoue qu'il eſt démontré par ce calcul, que vous valez, comparativement, ſix fois plus que nous : mais, pour cela, il ne faut pas nous réduire à rien; car, enfin, un ſixieme c'eſt quelque choſe. Et cela eſt d'autant plus juſte, qu'en retournant ce calcul, & tout en convenant de votre valeur individuelle, nous n'en ſommes pas moins les Députés & les Repréſentants des cinq ſixiemes, numériquement pris des 23 millions d'hommes, qui compoſent le peuple. Or, jugez combien il ſeroit injuſte de réduire ces cinq ſixiemes, à l'impuiſſance de ſe faire entendre, & au déſeſpoir de n'être pas repréſentés : ce qui arrivera cependant ſi c'eſt à pluralité des voix, que s'opere la réduction au Quart.

Nous ſavons bien que vous avez beaucoup plus d'eſprit que nous : mais il y a parmi nous des gens de bon ſens, & l'on aſſure que l'un vaut bien l'autre pour faire de bonnes affaires.

Enfin, Meſſieurs des Villes, vous vous êtes déclarés nos protecteurs : mais voulez-vous l'être bien plus réellement, ſouf-

frez que nous vous choisissions ? Et pour cela, ne permettez pas que l'Assemblée qui nommera les Députés du Tiers-Etat aux Etats-Généraux, soit autrement composée que du Quart des Villes, & du Quart des Campagnes. Que la raison préside à vos opérations, si vous voulez que la justice les accompagne.

Ma femme & mes enfants se portent bien, & font leurs compliments ; & moi je suis votre Serviteur & Métayer,

NICOLAS.